

COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2018

Présents : Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Maire, Monsieur LACHAT Hervé, Monsieur CHAFFANEL Bernard, Madame DURET Claudette, Monsieur RUFFET Christian, Madame WENDLING Nadine, Monsieur DEAL Quentin Adjoints, Madame BEGNI Sandrine, Madame BOURGEOIS Aurore, Monsieur GAMBLIN Jean-Jacques, Madame GAUTHIER Béatrice, Monsieur HARDUIN Frédéric, Monsieur HYVERT Alain, Monsieur JACQUIER Pierrick, Madame MERMIER Arlette, Monsieur TISSOT Fabien, Madame VRIGNON Judith, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Monsieur BUTTAY Thierry (pouvoir donné à Madame WENDLING Nadine), Madame QUEROIS Nathalie (pouvoir donné à Monsieur GAMBLIN Jean-Jacques), Madame FABRELLO Valérie (pouvoir donné à Madame MERMIER Arlette).

Absents : Monsieur CHAPUIS Nicolas, Madame DESCHAMPS Mireille, Madame PAGNIER Cindy.

Secrétaire de séance : Madame BOURGEOIS Aurore.

EQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS SUR LE SECTEUR DE MILLY : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX (2018-26)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre la procédure d'appel d'offres en 21 lots séparés lancée le 5/2/2018 pour la consultation des travaux de l'opération « Equipements de Services Publics sur le secteur de MILLY » la remise des offres était fixée au 19/3/2018.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 22/3/2018 et 26/4/2018 pour analyser l'ensemble des dossiers reçus selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40% pour le prix des prestations et 60% pour la valeur technique de l'offre).

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'attribuer, pour les lots fructueux conformes aux estimations validées par la collectivité, les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

– **Lot n° 6 : Charpente Bois – Couverture – Zinguerie – Bardage**

Entreprise : DARVEY

Adresse : Rue La Madeleine – 73340 LESCHERAINES

pour un montant de : 859 586,02 € HT

– **Lot n° 7 : Etanchéité**

Entreprise : LP ETANCH

Adresse : 16 Place Bernard Palissy – 38320 POISAT

pour un montant de : 82 013,20 € HT

Par ailleurs, la Commission d'Appel d'Offres a constaté que les offres enregistrées dépassent les estimations validées par la collectivité sur les 16 lots suivants :

- n°1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20 et 21

Enfin, la Commission d'Appel d'Offres a constaté l'absence d'offre sur les 3 lots suivants :

- n°16, 17 et 19

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres pour les 2 lots (n° 6 et 7) pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des offres et du procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres, Madame le Maire propose également :

1) de ré-évaluer le montant de l'estimation initiale de la maîtrise d'oeuvre par l'application de l'indice BT01 actualisé et de retenir les offres qui peuvent être financées par la collectivité (compte tenu de leurs faibles écarts de prix et qui n'excèdent pas les crédits budgétaires alloués par la collectivité), à savoir :

- **Lot n° 1 : Désamiantage**

Entreprise : SNEF BRON

Adresse : 11, Allée Général Benoist – 69500 BRON

pour un montant de : 46 400 € HT

- **Lot n° 4 : Fondations profondes**

Entreprise : KELLER

Adresse : 8, Allée des Ginkgos – 69500 BRON

pour un montant de : 161 765,50 € HT

- **Lot n° 5 : Gros-oeuvre**

Entreprise : COREALP

Adresse : Rue de Longifan – 38530 CHAPAREILLAN

pour un montant de : 1 709 670,09 € HT

- **Lot n° 11 : Chauffage – Ventilation - Plomberie**

Entreprise : AQUATAIR

Adresse : 92, Avenue de Bonnatrait – 74140 SCIEZ

pour un montant de : 1 031 626,34 € HT

- **Lot n° 14 : Chapes**

Entreprise : CHAPES DALLAGES INDUSTRIE

Adresse : Zone Artisanale Grande Chantourne – 38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

pour un montant de : 167 278,75 € HT

- **Lot n° 18 : Ascenseur**

Entreprise : ORONA

Adresse : 52, Avenue Jean Jaurès – 69600 OULLINS

pour un montant de : 43 100 € HT

2) de relancer une nouvelle procédure d'appel d'offre, compte tenu des offres uniques et économiquement inacceptables enregistrées lors de la consultation, pour les lots suivants :

- **Lot n° 9 : Murs rideaux**

- **Lot n° 15 : Carrelage - Faiences**

3) de recourir à la procédure concurrentielle avec négociation limitée à la participation des soumissionnaires ayant remis une offre conforme lors de la consultation initiale (en application des articles 59 et 25.II.6 du décret n°2016-360 du 25/3/2016), compte tenu des offres économiquement inacceptables enregistrées pour les lots suivants :

- Lot n° 2 : Terrassement généraux
- Lot n° 3 : Démolitions
- Lot n° 8 : Menuiseries extérieures – vitrerie - stores
- Lot n° 10 : Courants forts – Courants faibles - SSI
- Lot n° 12 : Cloisons – Doublages – Faux plafonds - Peintures
- Lot n° 13 : Menuiseries bois intérieures - Agencements
- Lot n° 20 : Voirie réseaux Divers
- Lot n° 21 : Paysages

4) de recourir à la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence (en application de l'articles 30.I.2 du décret n°2016-360 du 25/3/2016), compte tenu de l'absence d'offres enregistrées pour les lots suivants :

- Lot n° 16 : Sols souples – sols sportifs
- Lot n° 17 : Serrurerie
- Lot n° 19 : Façades

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à quinze voix pour, quatre abstentions, une contre :

- **attribue** les 8 lots de l'Appel d'Offre (n° 1, 4, 5, 6, 7, 11, 14 et 18) relatif à la consultation des travaux de l'opération « Equipements de Services Publics sur le secteur de MILLY » ;
- **déclare** les lots n° 9 et 15 comme infructueux et **donne pouvoir** à Madame le Maire pour relancer une nouvelle consultation en Procédure d'Appel d'Offre ;
- **déclare** les lots n° 2, 3, 8, 10, 12, 13, 20 et 21 comme inacceptables et **donne pouvoir** à Madame le Maire pour recourir à une Procédure Concurrentielle avec Négociation, limitée à la participation des soumissionnaires ayant remis une offre conforme lors de la consultation initiale ;
- **déclare** les lots n° 16, 17 et 19 sans offres et **donne pouvoir** à Madame le Maire pour recourir à une Procédure de Marché Négocié sans publicité ni mise en concurrence ;
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2018.